Adhérer à l'association : Pourquoi ?

- Faire partie d'un regroupement professionnel qui vous apportera toutes les nouveautés législatives et adaptées à votre profession (droit du travail, droit administratif)
- Etre représenté auprès des pouvoirs publics pour une meilleure reconnaissance professionnelle.
- Etre informés au mieux des changements intervenants dans la profession.
- O Bénéficier de formations par débats et conférences.
- Participer à des rencontres nationales et départementales (avec prise en charge de certains frais).
- Ocontracter une assurance responsabilité civile professionnelle avec protection juridique, option dommages aux biens et assurance automobile. Adhérer à une mutuelle complémentaire santé à tarif associatif.
- Echanger sur l'accueil du tout petit, sur la profession et créer des partenariats avec d'autres acteurs associatifs.

Nos Missions

- Informer ses adhérents et les parents employeurs sur le plan juridique, apporter conseils et soutien si besoin est.
- Former: aide financière pour la formation initiale «premiers secours civique» et un recyclage PSC1 est offert tous les trois ans à chaque adhérent. Possibilité d'assister à des conférences, des débats, des journées formation UFNAFAAM.
- <u>Mettre en relation</u> les assistants maternels adhérents disponibles et les parents employeurs en recherche de mode de garde.

Les plus associatifs

- Des contrats de travail : outil preieux où les tarifs sont unifiés et précis.
- Abonnement à la revue ARC.
- ☐ Formation Premier Secours Civique et ses recyclages avec prise en charge financière.
- ☐ Service location de matériel puériculture.
- Les matinées rencontres de l'A.F.A.A.M : « Les P'tits Gourous » destinées aux adhérents et aux enfants éventuellement accompagnés d'un parent (de 0 à 6 ans maximum).

Ouvert les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30.

- Des activités ponctuelles sont proposées : visite de parc animalier, échanges intergénérationnels, activités manèges, maquillage, spectacle pour enfants, etc ...

